

Berne, le 27 février 2023

Session de printemps 2023 : recommandations d'AvenirSocial

Chers membres du Conseil des Etats,

En tant qu'association professionnelle du travail social, [AvenirSocial](#) représente les intérêts des professionnel-le-s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel-le-s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session de printemps et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

[22.404](#) – Initiative parlementaire CIP-CN « Pour une réelle naturalisation facilitée de la troisième génération »

Traitée le mercredi 8 mars 2023

Recommandation : accepter

AvenirSocial est d'avis que, là où se situe le centre de nos intérêts, là où nous vivons, où nous nous formons et travaillons, nous devrions pouvoir participer aux décisions qui concernent justement ces aspects. Dans notre pays, ce n'est possible que pour les personnes qui disposent de la nationalité suisse. Nous soutenons donc la revendication de cette initiative parlementaire, qui demande de modifier la loi sur la nationalité afin de réellement simplifier la naturalisation facilitée de la troisième génération.

Il est nécessaire de réviser la loi sur la nationalité, car la population avait clairement adopté en 2017 la naturalisation facilitée de la troisième génération. La pratique révèle toutefois que les obstacles sont trop élevés et, par conséquent, le nombre de naturalisations bas.

Pour ces raisons, nous vous appelons à suivre le Conseil national et à donner suite à l'initiative parlementaire.

22.3333 et 22.3334 – Motions « Mettre en place de centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences »*Traitées le lundi 13 mars 2023**Recommandation : accepter*

Les deux motions demandent que dans toute la Suisse des centres d'aide d'urgence soient disponibles ou créés pour les victimes de violences sexuelles, domestiques ou sexistes. Simples d'accès, ces centres doivent apporter les premiers soins et un soutien complet aux victimes et permettre de définir les premières démarches nécessaires à une poursuite pénale.

AvenirSocial adhère à la [Charte pour la prévention](#) publiée en 2011 et actuellement en cours de révision. La Charte, qui bénéficie d'un large soutien professionnel, demande que chaque institution dispose d'un service interne d'examen des plaintes pour la prévention des violences sexualisées. Dans le même esprit, il faut créer davantage de centres d'accueil pour les personnes concernées.

AvenirSocial plaide pour l'adoption de ces motions car, en signant la [Convention d'Istanbul](#) (Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), la Suisse s'est engagée à créer des centres de ce type. Au sens d'un travail social de qualité, il est important qu'il existe des normes uniformes au niveau suisse – les professionnel·le·s du travail social font souvent face à diverses formes de violence et actuellement il est fréquent qu'une infrastructure appropriée fasse défaut.

22.043 – Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS)*Traitée le mercredi 15 mars 2023**Recommandation : accepter*

Personne ne souhaite passer ses dernières années dans une situation de précarité financière. Et pourtant, manquer de ressources au crépuscule de sa vie est une réalité de plus en plus fréquente en Suisse. Selon [Pro Senectute](#), presque 300 000 personnes à la retraite vivent sur le seuil de la pauvreté. La répartition est inégale : les femmes, les personnes sans passeport suisse, les personnes peu formées et celles ayant de bas revenus, et donc moins de réserves financières, présentent un risque plus élevé de vivre dans la pauvreté après le départ à la retraite.

AvenirSocial soutient donc l'initiative pour une 13^e rente AVS, car elle augmente la marge de manœuvre financière indispensable des personnes retraitées et elle entend permettre aux personnes âgées une vie dans la dignité.

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Je reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,

Annina Grob
Co-secrétaire générale